

Optimisez le mesurage Carrez de vos chambres avant la vente

Les règles de calcul à connaître

- La surface privative inclut les planchers des locaux clos et couverts.
- Sont déduits du calcul : les murs, cloisons, marches, cages d'escalier, gaines, ainsi que les embrasures de portes et fenêtres.
- Toute partie de la chambre avec une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 mètre est exclue du mesurage.
- Les balcons, terrasses, caves, garages et parkings ne sont jamais comptabilisés dans la surface Carrez.

Préparer la chambre pour le diagnostiqueur

- Dégagez entièrement les plinthes pour permettre au professionnel de poser son télémètre laser directement sur les murs.
- Déplacez ou retirez les meubles encombrants qui empêchent l'accès aux angles de la pièce.
- Libérez les espaces sous pente : tout objet stocké sous une hauteur de 1,80 m gêne la lecture précise du laser.
- Assurez-vous que toutes les portes, y compris celles des placards intégrés, peuvent s'ouvrir totalement pour mesurer leur emprise au sol.

Cas particuliers et documents utiles

- Mezzanines : elles ne sont comptabilisées que si elles sont closes, couvertes et présentent une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètre.
- Placards : leur emprise au sol est systématiquement déduite du mesurage final.
- Documents : préparez vos plans de masse ou plans d'architecte et remettez-les au diagnostiqueur pour faciliter son intervention et le contrôle de la surface.